

DOSSIER DE CANDIDATURE APP IRVE OUVERTES AU PUBLIC

INTITULÉ DU PROJET

.....

NOM ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom du demandeur :

Forme juridique :

RIDET/SIRET : Code APE :

Représenté par (signataire dûment habilité) :

Adresse (siège social) :

Adresse boîte postal :

Tél. : Fax :

Email : Site Internet :

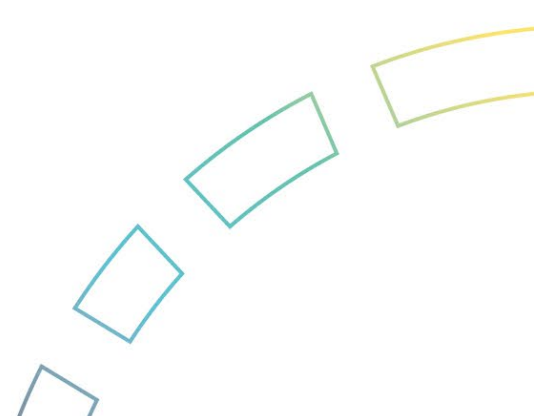
INTERLOCUTEUR CONCERNANT LE PROJET :

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : Mobilis : Fax :

Email :



DESCRIPTIF SOMMAIRE ET INTÉRÊTS DU PROJET

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Durée prévisionnelle du projet :

Date prévisionnelle de démarrage du projet :

LOCALISATION DU PROJET

Adresse :

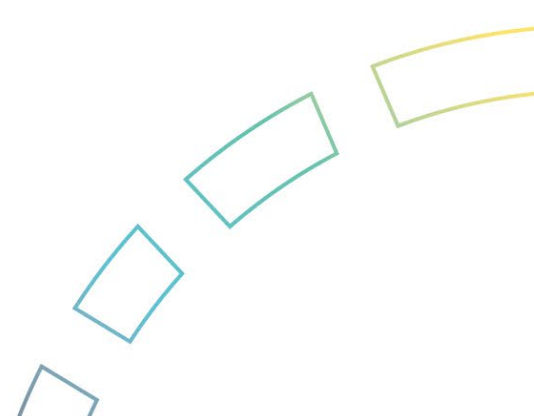
Code postal : Commune :

MONTANT DU PROJET

Coût total du projet : F CFP HT

Niveau d'aide demandé : %

Dossier de demande à adresser à l'ACE par email à contact@agence-energie.nc



PIÈCES A FOURNIR

1/ DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Présent dossier de candidature dûment complété,
- Règlement de l'ACE dûment signé (*annexe 1*),
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Situation au RIDET

En plus, si entreprise :

- K-Bis pour les entreprises,
- Statuts régulièrement déclarés, datés et signés,
- Bilan de l'année en cours ou de l'année précédente,

En plus, si association :

- Statuts régulièrement déclarés, datés et signés,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ayant élu le bureau en fonction,
- Liste des personnes en charge de l'administration de l'association régulièrement déclarée,
- Bilan moral et financier de l'année en cours ou de l'année précédente,
- La déclaration d'association publiée au JONC.

2/ DOCUMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Description complète du projet
 - contexte, acteurs du montage opérationnel
 - description technique du projet
 - organisation du groupement pour garantir la maintenance des bornes
 - engagement du groupement sur la performance du réseau IRVE
 - calendrier d'exécution des installations jusqu'à la mise en service
 - description du modèle de tarification proposé au regard des objectifs
 - dispositif de suivi ou d'évaluation
 - fiche produit des bornes installées
 - justificatif de la maîtrise foncière (titre de propriété ou autres)
- Devis et analyse correspondant aux investissements retenus
- Copie de la déclaration d'exploitation d'une infrastructure de recharge ouverte au public mentionnée à l'article 4 de la délibération n°143 du 23 avril 2021 et suivant les indications de l'article 5 de l'arrêté 2021-2233 du 8 décembre 2021

ANNEXE 1 – RÈGLEMENT DE L'ACE

1 – L'ACE

L'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) est l'outil institutionnel de maîtrise de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie. Cet établissement public est alimenté par des participations financières de la Nouvelle-Calédonie et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Les projets susceptibles d'être subventionnés totalement ou partiellement par l'ACE s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants :

- utilisation rationnelle de l'énergie ;
- efficacité énergétique ;
- promotion des énergies renouvelables.

2 – Instruction et examen des candidatures par l'ACE

Les dossiers de candidature sont adressés à l'ACE, qui tient informé l'ADEME. Le projet est alors soumis aux critères d'éligibilité administrative et de recevabilité.

Lors de cette phase, un accusé réception de la demande est adressé au demandeur. Le demandeur se doit alors d'apporter les compléments demandés pour la poursuite en phase d'instruction.

Le projet arrive ensuite en phase d'instruction financière et technique par l'ACE, l'ADEME et tout autre service ou tiers concernés par la nature du projet. Un avis technique est alors émis par l'ADEME et l'ACE.

Le comité de gestion se prononce sur le montant de la subvention susceptible d'être apportée au projet. Les dossiers, après instruction, sont soumis au conseil d'administration de l'ACE.

La décision d'attribution de la subvention est prise par délibération du conseil d'administration de l'ACE, sur proposition du comité de gestion.

Dès lors, l'ACE transmet un courriel au demandeur l'informant de l'attribution de la subvention et du montant. Les conventions sont alors établies.

A noter :

- 1/ Aucune instruction du projet ne sera effectuée pour les projets reçus incomplets.
- 2/ Les projets en cours d'exécution ne sont pas éligibles.

3 – Informations pour le demandeur

Lors du dépôt du dossier de candidature le demandeur :

- certifie l'exactitude de tous les renseignements communiqués ;
- certifie que le projet n'est pas en phase d'exécution et n'a pas fait l'objet d'une commande, de passation d'un marché ou autre.

Suite au dépôt du dossier de demande de subvention le demandeur :

- informe l'ACE de toutes évolutions/modifications techniques du projet ;
- informe l'ACE de l'évolution / modification du plan de financement du projet : attribution de financements publics notamment ;

Suite à l'attribution de la subvention, le demandeur devra :

- informer l'ACE du déroulement du projet au fur et à mesure de son avancement et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées dans son exécution ;
- associer l'ACE à toute action de communication relative au projet (réunion de lancement, réunion de suivi, rendu, inauguration, réception des travaux, etc.) ;
- transmettre à l'ACE toutes pièces justifiant l'exécution du projet ayant bénéficié de la subvention ;
- mentionner les noms/logos de l'ACE et de l'ADEME en tant que partenaires co-financeurs pour toute opération de communication relative au projet ;
- autoriser les éventuelles visites de l'installation, selon les modalités fixées d'un commun accord.

4 – Modalités de versement de l'aide

Dans l'éventualité où le demandeur ne respecte pas les engagements pris dans l'article 3, l'ACE se réserve le droit de ne pas effectuer les versements demandés.

Fait à le

Cachet et signature du demandeur :
(faire précéder de la mention "Lu et approuvé")

ANNEXE 2 MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT

	Budget prévisionnel	
	Montant HT	Montant TTC
Honoraires et ingénierie (dépenses non éligible)		
	F CFP	F CFP
	F CFP	F CFP
	F CFP	F CFP
	F CFP	F CFP
Travaux (devis détaillés à fournir)		
Bornes (fourniture)	F CFP	F CFP
Bornes (pose)	F CFP	F CFP
Travaux de raccordement	F CFP	F CFP
Production ENR	F CFP	F CFP
	F CFP	F CFP
Total	F CFP	F CFP

Ressources	Montant TTC	%
Fonds propres		
	F CFP	
État (à préciser : appel à projets, défiscalisation, etc.)		
	F CFP	
Subvention ACE (calculée sur HT)		
	F CFP	
Provinces (à préciser)		
	F CFP	
Autres (à préciser)		
	F CFP	
	F CFP	
Total	F CFP	100 %

Fait à :le :

Cachet et signature du demandeur :

Avertissement : si le plan de financement apparaît incomplet ou inexistant, la candidature ne sera pas instruite.

agence-energie.nc

+ (687) 28 58 28

Immeuble SECAL – 40, rue Félix Trombe - 98835 KOUTIO DUMBÉA

BP 1626 – 98 830 DUMBÉA

